



CABINET DE LA MAIRESSE

Lévis, le 14 mai 2007

Monsieur Michel Germain
Président
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Développement durable et retombées sociales – Projet Pipeline Saint-Laurent

Monsieur Germain,

C'est à l'échelle locale des territoires que se dessine depuis quelques années, l'action directe inscrivant concrètement le développement durable dans la réalité des communautés tant sur le plan économique, environnemental que social.

Le discours sur le développement durable doit se transformer et quitter les instances internationales et nationales pour s'appliquer à la construction de stratégies territoriales locales.

Une référence mondiale

Le promoteur du projet Pipeline Saint-Laurent inscrit son dossier dans un cadre de développement international qui fait appel à des ressources naturelles et financières provenant de plusieurs continents et ayant des retombées très larges dans une dynamique économique qui échappe à notre territoire et qui se déploie dans la mondialisation des marchés.

Une référence nationale

D'un point de vue environnemental, le Québec et le Canada se sont donnés des lois et des règlements sur lesquels s'appuie notre collectivité dans la présente démarche où il existe peu d'outils locaux de contrôle de l'évolution écologique du milieu.

Une référence locale

Dans notre recherche afin de rendre opérationnel le développement durable sur notre territoire, nous considérons comme étant très importante, la notion d'équilibre entre les trois pôles du développement durable et nous constatons malheureusement que le pôle de développement social est négligé dans la présente démarche du promoteur.

En 1987, la Commission Burdttland sur l'environnement et le développement, nous rappelait « Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs ». En 1990, Jacobs et Sadler illustrèrent la définition du développement durable mise de l'avant par la Commission Burdttland. Leur proposition tient dans l'illustration de trois anneaux en équilibre, quasi superposés, représentant chacun un pôle du développement durable à savoir l'économie, l'environnement et la société. Voilà la base de l'action de la Ville de Lévis dans le développement d'outils locaux. Le regard que nous avons porté sur l'implantation de l'oléoduc Saint-Laurent s'appuie directement sur les fondements du développement durable.

Des préoccupations légitimes

Notre première préoccupation vient de la profondeur de l'oléoduc dans le sous-sol des terres agricoles de notre territoire. Selon les producteurs agricoles que nous avons rencontrés et que nous considérons comme des experts en matière d'agriculture, la profondeur proposée pour le pipeline Saint-Laurent permettrait difficilement une exploitation sécuritaire des lieux au lendemain de sa construction.

Ici, nous tenons à rappeler à la Commission que notre référence est de répondre aux besoins présents du promoteur sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs. Ainsi, avec des profondeurs de 1,2 mètre en terrain cultivé et 0,9 mètre en terrain boisé, la Ville de Lévis considère que la marge de manœuvre offerte à l'évolution des pratiques agricoles est plutôt mince sur les terres en culture et impossible sur les terres présentement boisées. Elles ne pourront jamais être cultivées, compte tenu de la faible profondeur de la conduite souterraine.

La Ville de Lévis souhaite que le BAPE regarde sérieusement la possibilité de recommander une profondeur de deux mètres en milieu agricole et en milieu forestier afin de garantir aux futures générations le droit de cultiver leurs terres.

Des demandes justifiées

En regard de l'implication sociale demandée au promoteur, celle-ci nous apparaît être un minimum. Comme mentionné en introduction, au-delà des orientations de portée internationale, le développement durable doit s'inscrire à l'échelle locale et il nous revient de développer de nouveaux outils permettant d'atteindre l'équilibre entre les différents pôles de développement durable. Dans le cas présent, la Ville de Lévis considère que le pôle de développement social, dans le cadre d'une approche de développement durable, subit un déséquilibre inacceptable. Le modèle de taxation, lequel jusqu'à présent devait rendre compte des bienfaits sociaux du développement économique, ne remplit pas adéquatement son rôle et la Ville de Lévis se doit de créer de nouveaux outils opérationnels.

En effet, tel que déjà mentionné dans le mémoire soumis par la Ville de Lévis au BAPE, la plupart des équipements de production de la raffinerie Ultramar de Lévis ne sont pas portables au rôle d'évaluation foncière de la municipalité, et lorsqu'ils le sont, plusieurs ne sont pas imposables à leur pleine valeur. Il en résulte que la Ville de Lévis doit composer avec tous les désagréments associés à la présence d'une des plus grandes raffineries de pétrole du Canada en plein cœur de son territoire urbanisé, mais sans obtenir une juste compensation pour contre-

balancer minimalement ces impacts négatifs. Ce que la Ville demande donc, à ce niveau, c'est qu'Ultramar s'engage envers la collectivité dans des projets à caractère socio-communautaire, pour compenser la population de Lévis des impacts négatifs découlant de la présence de la raffinerie et de ses projets d'agrandissement et de modernisation de cette dernière, au rang desquels le projet d'oléoduc Pipeline St-Laurent.

Ainsi, les deux fonds demandés par la Ville de Lévis et destinés à des organismes tiers représentent les éléments les plus positifs dans le plateau du développement social et ce, pour l'ensemble du projet, tout territoire confondu. Avec une contribution de 10 000 \$ par kilomètre linéaire d'oléoduc, le promoteur investira sur le territoire de Lévis une somme de 300 000 \$, destinée à créer un premier fonds administré conjointement par la Ville et le promoteur, dédié au développement social.

Le deuxième fonds demandé par la Ville de Lévis est destiné à l'Université du Québec à Rimouski/Campus de Lévis, afin de soutenir la mise en place d'une chaire en efficacité énergétique et ainsi concourir modestement à solutionner une problématique majeure de notre société. Fait important à souligner : cette chaire de recherche n'entrera aucunement en concurrence avec l'Agence d'efficacité énergétique, bien au contraire, puisque destinée à compléter son action en amont, dans des projets de recherche appliquée particuliers qui seront développés par l'UQAR en étroite concertation avec l'Agence et les autres intervenants du secteur à l'échelle provinciale et nationale.

Conclusion

Messieurs les commissaires, le conseil de ville de Lévis appuie unanimement le projet de la compagnie Ultramar et désire que ce dernier se fasse dans une approche de développement durable qui engendrera des retombées positives dans la communauté. Notre vœu le plus cher est l'atteinte de l'équilibre entre les pôles économique, environnemental et social. Pour ce faire, nous devons, tous ensemble, développer de nouveaux outils opérationnels à l'échelle de notre territoire.

La mairesse de Lévis,



Danielle Roy Marinelli